

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 29 septembre 2025 - 1,50 €

N° 155

Justice injuste ?

Le procès de Cédric Jubilar est en cours depuis le 22 septembre à Albi, pour l'assassinat présumé de son épouse Delphine, disparue en 2020. Tout indique aux observateurs qu'il est coupable, sauf que les enquêteurs n'ont pas retrouvé de cadavre, ni obtenu aucun aveu. L'accusé sera-t-il relaxé ? Devra-t-on l'indemniser pour l'incarcération ? Les juges vont se prononcer en fonction de leur intime conviction.

Le 25 septembre, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé Nicolas Sarkozy des principaux chefs d'accusation qui le visaient, concernant un possible financement de sa campagne présidentielle de 2007 par le président Kadhafi, mais l'a condamné à 5 ans de prison – et 100 000 euros d'amende – pour « association de malfaiteurs » avec 7 autres personnes condamnées dans la même affaire.

On est estomaqué par ce « mandat de dépôt immédiat à effet différé ». L'ancien président de la République doit se rendre le 13 octobre devant le Parquet national financier pour apprendre la date de son incarcération. Avant d'avoir pu faire appel. Alors que les juges n'ont pu que constater l'absence de preuves tangibles. Tout cela est légal.

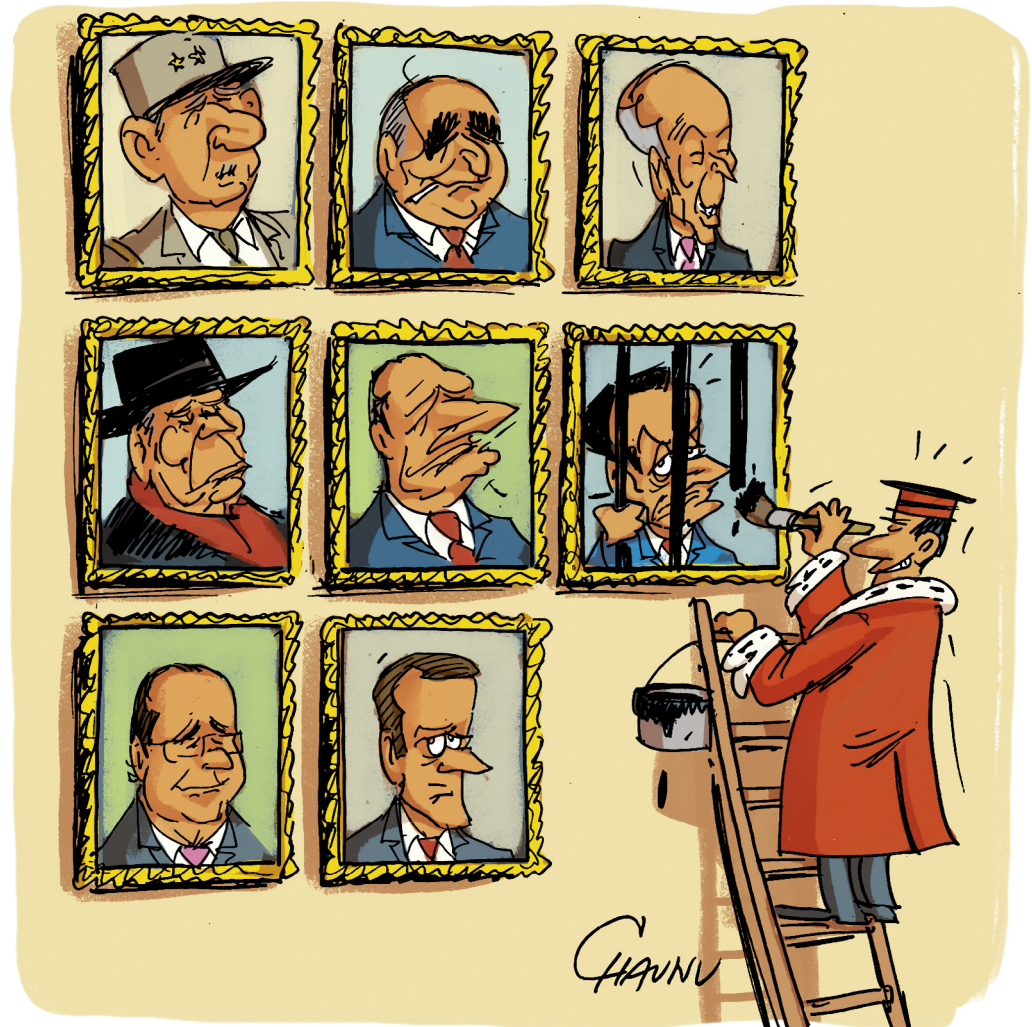
Les juges se sont fondés sur leur intime conviction à partir d'un faisceau d'indices. Mais ils n'ont pas pu prouver que Nicolas Sarko-

zy a touché de l'argent. Cela fragilise leur raisonnement qui s'étale sur 400 pages. Et cela conforte « l'intime conviction » des amis du président, mais aussi d'une large fraction de l'opinion, qu'il s'agit d'une décision de justice politique, donc injuste. La condamnation attendue de Marine Le Pen, qui la priverait d'élection présidentielle alors qu'elle est en tête des sondages, devrait renforcer le soupçon. Le rôle joué par Médiapart, pour faire surgir des affaires que la Justice est ensuite sommée de débrouiller, reste frappé du

soupçon de parti pris idéologique. Les juges sont crédités des mêmes a priori. Le législateur, c'est-à-dire des députés qui voulaient montrer leur bonne volonté dans la lutte contre la corruption, a été inconséquent en votant des lois si dures qu'elles contreviennent aux principes du droit et que les juges appliquent maintenant à la surprise de tous...

En matière de grand banditisme ou d'assassinat, cela ne nous gêne guère. En matière politique c'est différent. Au moins Louis XVI a-t-il été condamné sur des « preuves » même si elles

avaient été forgées à partir d'une prétendue « armoire de fer » ! Cette semaine, la justice a reconnu que les éléments réunis par Mediapart contre Nicolas Sarkozy



SOMMAIRE

P. 1 : Justice injuste ? P. 2 : Attente sans solution – Chronique agricole. – « J'ai honte ». P. 3 : Lectures. P. 4 : L'implosion de la justice pénale. P. 5 : Questions sur la justice. P. 6 : L'ONU : 80 bougies. La course à la Lune. P. 7 : Le premier opéra de Mozart à Ambronay.

■ **Dette publique** : Selon les chiffres publiés par l'Insee le 25 septembre, la France était endettée à hauteur de 115,6 % de son PIB, soit 3 400 milliards d'euros, à la fin du deuxième trimestre 2025.

■ **Élection partielle** : Michel Barnier a été élu député de la 2e circonscription de Paris le 28 septembre.

■ **Automobile** : Les chaînes de l'usine historique de Poissy (qui ne compte plus que 2 000 salariés) seront à l'arrêt 15 jours en octobre du fait de la baisse des ventes d'automobiles Stellantis (notamment l'Opel Mokka). Cinq autres usines du groupe seront mises en pauses en Europe durant la même période afin de ne pas gonfler inutilement les stocks.

■ **Audiovisuel public** : Un rapport de la Cour des comptes publié le 23 septembre met en cause la gestion économique du groupe France Télévision dirigé par Christine Ernotte alors que celle-ci doit déjà faire face à des polémiques concernant le manque de pluralisme d'un service public très orienté à gauche.

■ **EDF** : Dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale le 25 septembre, la Cour des comptes a estimé que l'effort à soutenir par EDF – déjà endettée de 54,3 milliards d'euros – d'ici 2040 (460 milliards d'euros selon les projections d'EDF) était insoutenable.

■ **SNCF** : L'Élysée a confirmé, le 26 septembre, la nomination de l'ancien Premier ministre Jean Castex, 60 ans, actuellement dirigeant de la RATP, à la tête

n'étaient pas assez probants, mais condamne. Même si le condamné est coupable – ce qu'on ne peut s'interdire d'imaginer – ce n'est pas fair-play. C'est même un scandale juridique absolu. Se payera-t-il dans les urnes ou ailleurs ? Rien n'est moins sûr. Car le peuple « révolutionnaire » aime voir la tête des puissants tomber et puis tout s'oublie si vite.

Frédéric Aimard

Attente sans solutions

Nous avons attendu la chute du gouvernement Barnier qu'on disait probable – et Michel Barnier est tombé. Puis nous avons attendu la chute du gouvernement Bayrou, qu'on disait inéluctable – et François Bayrou est tombé. Il est même tombé plus tôt que prévu. Nous avons longtemps attendu la formation du gouvernement Lecornu et maintenant la chute du Premier ministre est à l'ordre du jour, sur une motion de censure qu'on dit inévitable.

Si Sébastien Lecornu quitte Matignon, nous attendrons la dissolution de l'Assemblée nationale et le résultat de nouvelles élections législatives. Quel que soit le résultat qui sortira des urnes, nous attendrons le résultat des élections municipales – surtout si les médias les transforment en « scrutin national » de vérification ou d'invalidation des élections législatives. Enfin, nous attendrons le résultat de l'élection présidentielle et, probablement des élections législatives qui suivront.

Les causes de cette longue attente sont connues : la formation de deux groupes parlementaires d'opposi-

tion – l'un à droite, l'autre à gauche – et l'existence d'un « bloc central » divisé et minoritaire, sont les principaux facteurs qui empêchent la formation de gouvernements stables. Les conséquences sont dramatiques à tous les niveaux de la décision. Les ministres n'ont pas le temps d'affirmer leur autorité sur les services de l'administration : ils sont sur le départ ou ils viennent d'arriver. Les administrations sont elles aussi dans l'attente et expédient les affaires courantes. Les entrepreneurs, qui ne peuvent anticiper la politique gouvernementale et qui redoutent les réformes fiscales, ont eux aussi tendance à retarder leurs décisions, quant aux investissements et aux embauches. Plus généralement, on attend de connaître l'ampleur du tour de vis austérité pour s'engager.

Claudine Uzerche

Chronique agricole

La mobilisation lancée par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs le vendredi 26 septembre s'est traduite par des opérations symboliques dans de nombreux départements français. En région parisienne, des tracteurs ont notamment été aperçus devant le château de Versailles. Il faut dire que l'actualité politique n'a pas joué en faveur du syndicat puisque l'annonce de la condamnation de Nicolas Sarkozy a quelque peu éclipsé ses revendications.

Dans certains départements, la Coordination Rurale, qui estimait que la date était peu propice à une mobilisation générale, s'était jointe à ses concurrents.

Les troupes de Véronique Le Floc'h préfèrent réserver leurs efforts pour plus tard, une fois la composition du nouveau gouvernement connue. La Confédération paysanne, classée à gauche, appelle pour sa part les agriculteurs à se mobiliser le 14 octobre contre le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur.

Seul effet tangible de la mobilisation du 26 septembre : le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a prévu de recevoir le mercredi 1er octobre une délégation de la FNSEA, menée par son président Arnaud Rousseau, comme annoncé sur les réseaux sociaux par ce dernier, également président du conseil d'administration du groupe Avril, cinquième groupe agroalimentaire français. Il n'est pas sûr que cela suffise à rassurer un monde agricole qui s'inquiète toujours autant pour son avenir et qui a bien raison de le faire.

Jean Bongrain

« J'ai honte »

Figure historique du macronisme qui a dû tourner en 2023 la page gouvernementale après avoir été titulaire successivement de l'Égalité femmes-hommes, de la Citoyenneté et de l'Économie sociale, Marlène Schiappa s'est souvent distinguée aussi bien par son franc-parler que par sa conduite originale. Ne reniant pas ses multiples engagements et activités – même si elle a mis un certain temps à reconnaître ses romans érotiques publiés sous pseudonyme – elle a constamment joué la carte d'une laïcité et d'un féminisme intraitables.

de l'entreprise ferroviaire nationale.

■ **Poste** : Marie-Ange Debon, 60 ans, président du directoire de Keolis (filiale de la Sncf), a été choisie par le président de la République pour diriger le groupe public La Poste.

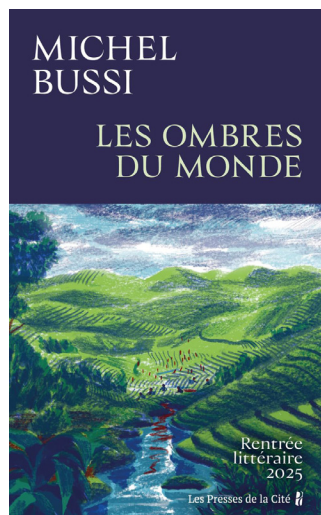
■ **Presse** : Claude Perdriel, 99 ans, vendra début 2026 ses magazines *Challenges*, *Science et avenir* et *La Recherche* à LVMH.

La famille du milliardaire franco-libanais maronite Iskander Safa, décédé en janvier 2024, est en train de vendre le groupe Valmonde, propriétaire de l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, à un consortium composé notamment de Benjamin La Combe, 50 ans, fondateur et ancien co-propriétaire du paysagiste Mugo, et de Pierre-Édouard Stérin, 51 ans, fondateur et ancien propriétaire de Smartbox.

■ **Syndicats** : À l'issue d'une rencontre avec le Premier ministre le 24 septembre, les 8 syndicats de l'Inter-syndicale ont annoncé une nouvelle journée de grève nationale des fonctionnaires pour le 2 octobre.

■ **Informatique** : La startup grenobloise Upmen, spécialiste de l'intelligence artificielle et du big-data, qui avait bénéficié d'un financement de la Commission européenne d'environ 16 millions d'euros en 2021, en redressement judiciaire depuis octobre 2024 et en liquidation judiciaire le 8 juillet 2025, a été rachetée par l'Américain Qualcomm avec l'aval de Bercy.

■ **Sous-traitance** : Le groupe ACI (1 600 salariés), qui a repris une quarantaine



ROMAN

Voyage intime

Délaissant le polar, Michel Bussi, qui fut enseignant de géographie, raconte le Rwanda des années 1990 à travers le portrait de trois femmes. Il y a d'abord Maé, une jeune métisse, qui rêve de voir les gorilles cachés dans les montagnes des Virunga. Puis Aline, sa mère, éduquée à la française et qui ignore tout de son passé. Le voyage qu'elles entreprennent leur permet de renouer avec l'histoire tragique de leur pays d'origine. Ensemble, elles tentent de comprendre ce qui est arrivé en suivant le journal que leur a légué Espérance, la grand-mère, la seule à avoir vécu le génocide. Émotions et suspense garantis.

« Les ombres du monde », Michel Bussi, Presses de la Cité, 576 p., 23,90 €.

THRILLER

Le tatouage

Vous croyez aux vampires ? Tremblez à la lecture du nouveau thriller de Nicolas Beuglet. Dans



le château de Bran, en Transylvanie, qui fût le domaine du comte Dracula, un crime a été commis. La victime laisse une collection d'ouvrages et une malle au contenu intrigant. Mina Dragan qui vise le poste d'inspectrice de police va se donner à fond pour débusquer le criminel qui n'a laissé qu'un tatouage pour indice. Son étrange enquête la fait traverser les contes de Grimm. Et si le dénouement se trouvait dans les livres ?

« Transylvania », Nicolas Beuglet, XO éditions, 352 p., 21,90 €.

CRIMINALITÉ

Environnement en danger

Partez avec les enquêteurs des douanes et de l'Office français de la biodiversité sur la piste des trafiquants d'espèces sauvages et des affairistes de la pollution. En dix ans, cette criminalité organisée a augmenté de 40 % et figure parmi les plus lucratives après le trafic de drogue. Filatures, infiltrations, go fast... le journaliste Marc Lomazzi présente



les moyens déployés par l'État pour protéger la nature des prédateurs environnementaux.

« Le livre noir de la criminalité verte », Marc Lomazzi, Calmann-Lévy, 272 p., 19,50 €.

REVUE

À nos enfants

Quelle histoire et quelles images des guerres modernes transmettrons-nous à nos enfants ? Comment pardonner et grandir sans haine loin de la propagande et du ressentiment ? Le trimestriel Kometa interroge l'héritage mémoriel. Autres sujets abordés : un entretien avec l'écrivain turc Ahmet Altan, les mafias gouvernent-elles le monde ?

« Ce que raconteront nos enfants », Kometa, n° 9, 160 p., 23 €. En kiosque et en librairie.



de société de sous-traitance industrielle et automobile depuis quelques années, a été mis en redressement judiciaire le 23 septembre par le tribunal de commerce de Lyon.

■ **Disparitions** : L'actrice Claudia Cardinale est décédée le 25 septembre à l'âge de 87 ans à Nemours (Seine-et-Marne).

Ziad Takiedine, homme clef de l'affaire Karachi et de l'affaire Sarkozy-Kadhafi, est mort le 23 septembre à l'âge de 75 ans. Il était en prison pour dettes (poursuivi par son avocat) depuis un mois à Tripoli (Nord du Liban).

On ne saurait donc s'étonner que, le 23 septembre, elle ait publié sur ses réseaux sociaux un message de soutien à Claire Geronimi, une jeune Parisienne victime d'un viol commis il y a deux ans, le 11 novembre 2023. L'ancienne secrétaire d'État est intervenue à l'ouverture du procès de l'accusé, un Centrafricain de 27 ans : « Tu pourrais être ma petite sœur, ma cousine, ma collègue ou même ma fille. Cet homme n'avait rien à faire dans ton hall d'entrée, rien à faire en France. C'est un fait. J'ai honte, je te le dis. Honte comme femme politique que nos actions se soient heurtées à la réalité de sa présence et de ce viol. » Condamné le 26 septembre à 18 ans de réclusion criminelle, Jordy Goukara, jugé pour deux viols, a également écopé d'une interdiction définitive du territoire français.

En fait, le coupable se trouvait déjà sous le coup de trois obligations de quitter la France. Il avait aussi été condamné douze fois pour violences, port d'arme, me-

naces de mort sur un enseignant, outrages envers des policiers, rébellion ou usage de stupéfiants.

Marlène Schiappa a donc soutenu sans problème quelqu'un par ailleurs engagé au sein de l'UDR d'Eric Ciotti. Elle n'a d'ailleurs pas hésité à ajouter : « *J'ai honte comme féministe du peu de soutien que tu as reçu des réseaux féministes de gauche pour avoir osé nommer l'identité du violeur. Terriblement honte du harcèlement en ligne que tu as subi de certaines sphères dites progressistes ou de gauche qui condamnent des mots sans trembler mais te blâment toi, victime, d'oser parler !* »

Précy

L'implosion de la justice pénale

Tous ceux qui par besoin ont saisi la justice, dans tous ses états sur le plan civil, social ou administratif qui sont l'essentiel des litiges du quotidien, ont compris que c'était un monument en péril et que l'aléa judiciaire n'était pas un vain mot. Les délais de jugement n'ont plus de fin, les juges se disent débordés avec un manque chronique de moyens et les appels sont lointains. L'exécution des jugements quand le greffe a envoyé la décision, ce qui prend du temps, est devenue un combat. Bien sûr ce n'est la faute de personne ni des juges qui travaillent sur leurs ordinateurs et aux audiences de façon inhumaine, énormément, ni du greffe où les fonctionnaires ne se ménagent pas, ni de l'organisation judiciaire ! Que des innocents. L'État anonyme est forcément res-

pensible et c'est l'effronterie du justiciable qui a eu le toupet de saisir un service public à l'agonie, qui est la raison du désastre. Sur l'indice de satisfaction on est proche du zéro. La Justice est en redressement judiciaire proche de la faillite. Ceux qui veulent engager une procédure après avoir écouté les explications de leur avocat, prennent la fuite sauf nécessité absolue.

En revanche la presse et le grand public s'intéressent prioritairement à la justice pénale qui représente quelques pourcentages du contentieux général, aux affaires criminelles ou correctionnelles surtout s'il y a un mystère ou une personnalité politique qui est impliquée. Sans rien connaître du dossier et des pièces accusatoires ou non, on prend position pour ou contre. On aime le sang surtout celui des autres et on se compare moralement : moi je suis bien car je n'aurai jamais fait ceci ou cela, ou telle personne connue a une attitude honteuse. En toute impunité et bonne conscience on crie mort aux vaincus et on se réjouit de la chute de celui qui tenait le haut du pavé ou donnait des leçons ou ne pensait pas comme vous. En direct parfois dans les médias qui comme on le sait ne rapportent que des faits et sont neutres !

Les grands principes comme celui de la présomption d'innocence ou la liberté comme principe et la prison l'exception sont à géométrie variable et ne sont réservés qu'à ceux qui sont catalogués comme victimes par genre ou statut social. Si vous avez le malheur d'être représentatif et d'avoir quelque peu réussi vous partez avec un handicap. L'égalité réclamée à cor et à cri et

la justice sont du domaine et de l'apanage d'une minorité qui est rangée par de prétendues élites ou des partisans dans le camp du bien, appelé aussi l'arc républicain, en politique. Il faut savoir plaire et vivre à plat ventre en adorant les idoles que l'on vous désigne. C'est de la démocratie sélectionnée. Tous les autres étant à éliminer et devant subir le sort tragique qu'ils méritent. Même si les principes ont été malmenés. La fin justifie les moyens. C'est la justice pénale augmentée par le fait qu'elle est parfois orientée avec les magistrats du syndicat de la magistrature et ceux qui ont bâti le mur des cons, mais c'était pour la bonne cause ont-ils dit ! S'y ajoute la justice d'atmosphère qui fait de la moraline : il faut que les puissants paient judiciairement et qu'ils soient des exemples. Peu importe la loi qui s'interprète. Ou le manque de preuves. Le juge pense être l'incarnation physique de ce que l'opinion publique est supposée vouloir quand elle est conforme à la subjectivité du magistrat. La justice se transforme en justicière. Elle se prend pour un pouvoir alors qu'elle est une autorité. Sans légitimité autre qu'un concours. L'État de droit s'en trouve affecté. Les juges ne rendent de comptes à personne et toute critique est considérée comme une agression. Une remise en cause par des tentatives de réformes consensuelles devient une blessure inadmissible de son pré carré, de sa dignité et de son rôle. On s'attaque à l'organisation et à la procédure mais pas à ceux et celles qui sont les auteurs. Ne pourrait-on revoir leurs statuts et missions en leur donnant peut-être plus de moyens matériels ce qui est une

question de budget. Mais qu'ils changent d'état d'esprit et d'idéologies et sortent de leur entre-soi. Entend-on parler de sanctions pour des juges qui se trompent, qui remettent en liberté des délinquants avérés qui récidivent ou qui rendent des jugements manifestement aberrants et excessifs ou qui font connaître publiquement leurs opinions politiques ou qui refusent d'appliquer une loi qui serait liberticide selon eux ? Le peuple, au nom de qui des juges, se prononcent s'en aperçoit et le malaise grandit comme la perte de confiance.

Mais ce qui compte pour le public c'est quand la cour d'assises ou le tribunal correctionnel se prononcent sur une affaire médiatique. On bave devant le spectacle. On a eu l'exécution provisoire du jugement contre Mme Le Pen. Ce qui m'a choqué, qu'elle soit coupable ou non. Les juges ont appliqué le droit de façon extensive selon moi, avec arrière-pensées. En plusieurs décennies de barreau et ayant plaidé dans des affaires sensibles, j'ai rarement vu en matière pénale l'exécution provisoire être prononcée et ainsi entacher la présomption d'innocence et l'appel. La justice creuse sa tombe en voulant être un parangon de vertu et de transparence en s'alliant avec des lanceurs d'alerte bidons et intéressés. Qui peuvent produire des faux documents. Elle descend de son piédestal d'arbitres impartiaux.

Le jugement contre M. Sarkozy m'a consterné. Qu'on aime cette personnalité ou non. Il a fallu 400 pages de motivation pour tous les prévenus dans une très vieille affaire pour relaxer M. Sarkozy de trois délits sur quatre poursuivis,

dont celui de détournement de fonds publics et absence de corruption, et ne retenir que le délit d'association de malfaiteurs pour le condamner à 5 ans de prison ferme avec mandat de dépôt différé. Quel risque existait ? Heureusement on a supprimé le bagne de Cayenne. Ce qui est sinon une revanche corporatiste au moins une humiliation voulue. Dans un dossier où d'après les comptes rendus il n'y a qu'un faisceau d'indices. Je croyais qu'au pénal le doute profitait à l'accusé ? L'individu Sarkozy n'est pas au-dessus des lois mais je supporte mal comme citoyen qu'un ancien président de la République soit considéré comme un vulgaire malfaiteur. Attention à l'effet boomerang pour les ricanes qui se réjouissent. La justice n'est pas gagnante même si sa cible est atteinte.

Le tribunal en outre a reproché à M. Sarkozy de se défendre et de nier les faits ce qui devient une circonstance aggravante. Les arguments ou les négations de la défense deviennent des griefs et peuvent plomber la cause : on l'a vu dans le dossier Depardieu. L'avocat que je suis est révolté. Si la justice pénale persiste dans ces voies elle implosera.

Christian Fremaux

Questions sur la justice

S'interroger sur la justice et la critiquer, voire la supposer se mêler de politique, peut paraître présomptueux et pousser à reprendre la formule du pape François : « Qui suis-je pour juger ? ». Le procédé peut sembler populiste et simplificateur : « tous pourris, les juges

comme les autres ». En réalité, leur rôle ne suppose pas une extra-territorialité hors sol les soustrayant à toute contestation : ils ne sont ni des dieux, ni revêtus de l'infaillibilité. Dans la tradition juridico-politique française et même occidentale, ils exercent l'un des trois pouvoirs qui, avec l'exécutif et le législatif, veillent à l'organisation de la vie publique. En outre, l'article 66 de la Constitution leur accorde une mission supplémentaire, puisque « l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi ». Mais, depuis des années, suivant en cela la tendance des juridictions supranationales, ils ne se contentent plus de dire et d'interpréter le droit mais de le faire – ce qui est réservé aux élus du peuple – et de se saisir de tout dossier. Trois exemples, d'ampleur inégale, viennent de le montrer.

D'abord, la condamnation de Nicolas Sarkozy à cinq ans de prison le 25 septembre. Pourtant, la justice peut-elle fonder un verdict sur des intentions et sur des mobiles supposés, alors que manquent les preuves irréfutables ? N'est-ce pas une nouvelle « loi des suspects » définissant une catégorie de nouveaux coupables d'office ? Le juge se place ainsi sur un terrain moral, perdant la prudence et l'humilité de celui qui ne connaît que le droit. Et dire qu'on croyait jusqu'à présent que seul « Dieu sonde les reins et les cœurs » En prime, est ajoutée une couche avec la préparation d'une prochaine incarcération, pour humilier un intéressé qui n'est que soupçonné et alors que les voies de recours ne sont pas épuisées.

Ensuite, du côté de la Nouvelle-Calédonie, le Conseil constitutionnel a jugé, le 19 septembre, que l'exclusion des Français arrivés après 1998 du droit de vote aux élections pour le Congrès était valide au regard de la Constitution. Ainsi est confirmée – et gravée dans le marbre – la situation exceptionnelle du territoire, où ne s'applique plus l'égalité des droits, tout cela pour ne pas s'aliéner la minorité de groupes kanaks refusant les discussions engagées à Bougival. D'ailleurs, plus personne ne se bat pour le suffrage universel, puisque l'objectif semble rester de satisfaire ceux qui veulent mettre la France à la porte.

Enfin, on a appris, le 27 septembre, que le parquet national antiterroriste a mené des perquisitions pour savoir si les milliers d'euros de dons collectés depuis 2016 par l'ONG SOS Chrétiens d'Orient n'avaient pas servi aux miliciens des Forces de défense nationale à commettre des exactions à l'encontre de Syriens. Sans doute parce que, comme l'a dit un intervenant à une université d'été de la France insoumise, « *le pire fléau aujourd'hui, c'est le christianisme* ».

Jean-Gabriel Delacour

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988
Imprimé par nos soins.

■ **Moldavie** : Des élections législatives sous hautes pressions russe et européenne ont eu lieu le 28 septembre pour renouveler les 101 députés moldaves. Le taux de participation a été de 51,9 %. selon les premiers résultats le PAS, parti pro-Union européenne de la présidente Maia Sandu serait à 44 % et pourrait avoir à lui seul la majorité absolue à la Chambre. Les pro-Russes du Bloc électoral patriotique auraient moins de 28 %. Il y a eu un certain nombre d'incidents dans les deux sens.

■ **Argentine** : Le Trésor américain a indiqué le 24 septembre qu'il était prêt à acheter de la dette argentine à hauteur de 20 milliards de dollars. La Banque mondiale avait dit la veille qu'elle allait débloquer, sur plusieurs mois, jusqu'à 4 milliards de dollars d'un programme d'aide global de 12 milliards annoncé en avril. Bouée de sauvetage, mais aussi accroissement de l'endettement pour le pays soumis à la rude thérapie libérale du président Milei. Le parti de celui-ci (La Libertad Avanza) n'a obtenu que 34 % des votes lors des élections législatives partielles du 7 septembre dans la très importante province de Buenos Aires (un tiers des électeurs argentins). Le parti péroniste de gauche Fuera Patria a fait 47 %, ce qui augure mal pour les libéraux des élections de mi-mandat en octobre. Les électeurs ont manifestement sanctionné deux scandales : l'engagement désastreux de Javier Milei pour promouvoir une cryptomonnaie qui s'est effondrée rapidement et les soupçons de corruption qui visent sa sœur.

ONU 80 bougies

Donald Trump, le 23 septembre, a pris la parole devant la 80e assemblée générale des Nations unies à New York. Il a subi deux pannes, celle de l'escalier mécanique qui l'amenait dans la salle, et celle de son téléprompteur. Il a crié au sabotage. Peut-être, mais cela n'a rien d'extraordinaire. Cela traduit l'état de délabrement de la « Maison de Verre », du bâtiment autant que de l'organisation. L'état de maintenance des 39 étages laisse clairement à désirer. Outre les pannes d'électricité, la moquette défraîchie des couloirs et des bureaux, les peintures écaillées des murs et des plafonds, les plomberies défectueuses, les toilettes bouchées, des cafétérias immondes, mais poussons plus loin le diagnostic : des porte-parole tenant des conférences de presse devant des chaises vides, des experts autodésignés, des traductions approximatives, des délégations de zombies errants, où on ne distingue pas la nuit du jour, refuges de SDF, asiles de personnages troubles (notre représentant permanent Alain Dejammet, auteur d'un « Supplément au voyage en Onusie » (2003) avait recensé les endroits où l'on pouvait y dormir tranquille).

L'ONU est désargentée. Les deux plus gros contributeurs, les États-Unis et la Chine, sont en retard et parfois en défaut de paiement. Ses missions se réduisent comme peau de chagrin. Ses unités de gardiens de la paix que sont les casques bleus sont dissoutes les unes après les autres (Mali, Congo, Liban). On ignore à

ce jour si le présent Secrétaire général, le portugais Antonio Guterres, 75 ans, désespérément impuissant, aura un successeur. Y aura-t-il un dixième SGNU ? Bien malin qui mettra d'accord Trump, Poutine et Xi sur un même nom avec l'aval du « Sud global ».

Avec ou sans lui, quel qu'il soit, l'édifice continuera de se craqueler, la vieille dame de creuser ses rides, son monde de s'éteindre à petit feu. L'ONU, selon ses derniers laudateurs, survit parce que l'on ne lui connaît pas d'alternative crédible. Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer, disent-ils, en concluant « il faut sauver l'ONU ». Or la plupart des tentatives de réforme ont échoué. Si le propos est de « sauver ce qui peut l'être », c'est que la cause est perdue et que la fin est proche. Il n'y aura pas de miracle. Il faut souhaiter qu'elle s'endorme tranquillement au lieu d'implorer violemment. Tant qu'elle vit – ou survit – elle est utile comme on le voit avec la relance du débat sur la Palestine – qui était, il est vrai, son tout premier né avec le plan de partage de 1947. Sa bière est proche de son berceau. Toutefois, son acte de décès est sans doute encore prématuré, selon l'expression prêtée à Mark Twain.

Dominique Decherf

La course à la Lune

Nouveau changement de calendrier pour Artemis II qui doit partir en direction de la Lune avec des astronautes. Sans doute par peur de voir les Chinois leur griller la politesse, la NASA vient d'annoncer que

la mission était avancée au mois de février 2026. Après plusieurs reports, la date semble fixée.

La fenêtre de tir est prévue jusqu'au 26 avril 2026. Pour les Américains, le temps presse car les Chinois ne cachent pas leur souhait d'envoyer des taïkonautes et d'implanter sur la Lune un camp de base, certainement pour 2029 afin de fêter les 80 ans de la République populaire de Chine.

Il s'agit pour les Américains d'une véritable prouesse sachant que la mission était prévue en 2024, et qu'en raison de défaillances techniques sur Artemis I (lancé en novembre 2022), le programme avait pris du retard. Le lanceur, la fusée géante SLS développée par Boeing devrait être assemblé dans les semaines à venir. Quant à l'équipage de 4 personnes (3 hommes – dont un Canadien – et une femme), il a été présenté au public. Ils ont baptisé la capsule qui leur permettra ce voyage du nom d'Integrity. Le voyage est prévu pour dix jours, mais sans fouler le sol de la Lune puisqu'il s'agit pour Artemis II d'une mission de reconnaissance. C'est Artemis III qui aura ce privilège à la mi 2027. Mais d'ores et déjà la mission Artemis II ira plus haut que la dernière mission en 1972. Ce qui est déjà un superbe exploit. De nombreuses expériences seront pratiquées, notamment sur les astronautes.

Philippe Buron Pilâtre

Le premier opéra de Mozart à Ambronay

par Jean Étèvenaux

■ **Allemagne** : Volkswagen a annoncé la suspension de production de plusieurs de ses sites automobiles en Allemagne : à Dresde et Zwickau (Saxe) et Emden (Basse-Saxe). L'équipementier Bosh est en train de supprimer 22 000 emplois. Ford en supprime 1 000 dans son usine de voitures électriques de Cologne.

■ **Danemark** : Plusieurs sites militaires danois ont été survolés par des drones sans doute russes la semaine dernière. Ils n'ont pas été abattus. La Russie a démenti toute implication. Le Danemark a interdit tous les vols de drones civils du 29 septembre au 4 octobre, afin d'accueillir sereinement les 47 délégations européennes attendues à Copenhague pour une réunion de la Communauté politique européenne (CPE).

■ **Iran** : Le 19 septembre, la France a retiré sa plainte devant la cour internationale de La Haye contre l'Iran qui retient deux de ses ressortissants, Cécile Kohler et Jacques Paris. Emmanuel Macron et son homologue iranien Massoud Pezeshkian se sont rencontrés le 24 septembre 2025 à New York. Est-ce le signe de leur libération prochaine ?

■ **Ukraine** : Le 28 septembre, 643 drones et missiles russes sont tombés notamment sur Kiev (31 victimes) et Zaporijia (28 victimes). Les Russes auraient déconnecté la centrale de Zaporijia du réseau électrique ukrainien. Les Ukrainiens auraient lancé un missile balistique sur la centrale électrique de Luch près de Belgorod.

Les spectateurs nocturnes du samedi 27 septembre à Ambronay ont bénéficié d'un petit bijou mémorable, combinant, comme il se doit, la beauté de l'ancienne abbaye bénédictine du Bugey, l'originalité d'une création classique et l'éclat d'une interprétation étincelante. Dans le cadre du festival annuel qui s'y tient depuis 1980 au début de l'automne, ils ont pu découvrir le premier opéra composé par Mozart et, disons-le tout de suite, à l'âge de onze ans !

On entre évidemment dans un univers quelque peu différent de celui auquel on se trouve de plus en plus habitué et qui se satisfait d'enfants incapables de lire et d'écrire lors de leur entrée en sixième, laquelle s'effectue normalement, faut-il le rappeler, précisément à cet âge de onze ans ; cela n'empêche pas certains parents d'être persuadés que leurs enfants sont dotés d'un haut potentiel intellectuel. On ignore si Leopold Mozart voyait ainsi son fils et sa fille Nannerl, également fort douée, mais, surtout, il les fit travailler et pas seulement en chambre mais aussi en public. Un des premiers résultats fut cet opéra, alors que le jeune Wolfgang

Amadeus se produisait en société depuis l'âge de sept ans. Ce bon mathématicien et habile conteur deviendra donc aussi, entre autres qualités, un des plus grands maîtres de l'opéra.

Techniquement plus proche de l'oratorio puisqu'il s'agit d'un sujet religieux, *Die Schuldigkeit des ersten Gebots* [Le Devoir du premier Commandement] a été demandé par le prince-archevêque de Salzbourg pour Pâques 1767. Il fut joué le 12 mars,

monde [*Weltgeist*], interprétés par une mezzo-soprano, une soprano et deux ténors. Précisons que la cheffe d'orchestre Camille Delaforge, qui dirige habilement et fougueusement l'ensemble Il Caravaggio, intervient aussi au clavecin.

Si l'époque ne donne plus à la musique sacrée son rôle du XVIII^e siècle – le père de Mozart était lui-même second maître de chapelle –, elle peut néanmoins apprécier, comme le public d'Ambronay, la virtuosité



© Emilie Brouchon - centre culturel Ambronay.

Camille Delaforge.

et la profondeur de ce qui se voulait une méditation religieuse. L'oratorio, inventé par les oratoriens au XVI^e siècle, a connu un grand succès, avec même des dérivés profanes. Celui de Mozart interroge non seulement sur le bien et le mal mais, plus intensément, sur la justice divine et l'attitude des simples chrétiens, sans doute trop tièdes alors qu'ils devraient toujours proclamer le « premier commandement » de la Bible : « Écoute, Israël, le Seigneur, notre Dieu, est l'unique Seigneur ». Avec l'aide de la musique, a-t-on envie d'ajouter. ■

quatre semaines avant la fête de la Résurrection avec, parmi les interprètes, la belle-sœur de Joseph Haydn. En effet, en dehors des violons, des altos, des violoncelles, de la contrebasse, des hautbois, des bassons, des cors, du clavecin et du trombone, cinq personnages interviennent plus ou moins constamment : la Compassion [*Barmherzigkeit*], la Justice [*Gerechtigkeit*], le Chrétien [*Christ*], l'Âme chrétienne [*Christgeist*] et l'Esprit du

monde [*Weltgeist*], interprétés par une mezzo-soprano, une soprano et deux ténors. Précisons que la cheffe d'orchestre Camille Delaforge, qui dirige habilement et fougueusement l'ensemble Il Caravaggio, intervient aussi au clavecin.



Librairie éphémère

**109, bd Haussmann 75008 Paris
de 10 h à 19 heures
tous les jours
sauf dimanche.**

Plus d'info sur : www.librairiegaylussac.fr

